

Sujet : Consultation PC 02B 207 25 N0011 commune de Penta di Casinca
De : DESIDERI Ange - DDT 2B/SUCR/ADS <ange.desideri@haute-corse.gouv.fr>
Date : 25/04/2025 à 10:23
Pour : aue@isula.corsica, valerie.salvini@isula.corsica
Copie à : POMPONI Pascal - DDT 2B/SUCR/ADS <pascal.pomponi@haute-corse.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez en pièces jointes pour avis les documents relatifs au permis de construire cité en objet pour la construction d'une centrale photovoltaïque dans l'emprise d'une centrale déjà existante.

En application de l'article R 423-24 du code de l'urbanisme vous disposez d'un mois pour fournir votre réponse. A l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Si votre avis est défavorable, il devra comporter l'énoncé des considérations de droit et de fait qui constituent le fondement de la décision.

Un envoi papier par courrier LR/AR sera effectué.

Bien cordialement

--

Ange-Joseph DESIDERI

Chargé de mission ADS

Unité ADS Service Urbanisme Construction Rénovation

8 BD Benoîte Danesi

CS 60008 - 20411 BASTIA CEDEX 09

Tél : 04 20 06 70 34

www.haute-corse.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

| DDT 2B

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:

CERFA DEMANDE DE PC SIGNE .pdf

DOCUMENTS GRAPHIQUES PC .pdf

ETUDE IMPACT.pdf